

Lettre de Jean Le Roy à Antoine Pinay (Moscou, 17 mai 1955)

Légende: Le 17 mai 1955, Jean Le Roy, chargé d'affaires de France à Moscou, signale à Antoine Pinay, ministre français des Affaires étrangères, les réactions suscitées dans les pays de l'Est suite à la signature, trois jours plus tôt, du pacte de Varsovie.

Source: Ministère des Affaires étrangères; Commission de publication des DDF (sous la dir.). Documents diplomatiques français. Volume I: 1955, 1er janvier-30 juin. Paris: Imprimerie nationale, 1987. 849 p. p. 660-661.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_jean_le_roy_a_antoine_pinay_moscou_17_mai_1955-fr-c7439316-4b81-4204-97ff-e77bb0077fcf.html

Date de dernière mise à jour: 03/07/2015

Lettre de Jean Le Roy à Antoine Pinay (Moscou, 17 mai 1955)

T. nos 1547 à 1553.

Moscou, 17 mai 1955, 15 h.

(Reçu: 18 h.5.)

Le traité d'assistance mutuelle conclu le 14 mai à Varsovie par les huit gouvernements du « Camp de la paix » a été célébré à Moscou comme l'exact opposé du « pacte agressif » de l'Atlantique Nord.

Il est d'autant plus intéressant de noter à quel point les auteurs du traité se sont étroitement inspirés du pacte atlantique. Ils en ont repris les dispositions essentielles : obligation d'assistance mutuelle, Conseil politique, qui s'appelle ici Comité consultatif, institution d'un commandement unique. Ils ont, en fait, été plus loin, et une lecture synoptique des deux textes en fait ressortir le très exact parallélisme. Si l'on compare un à un les articles 1, 3, 4, 6, 7, 8, 9 et 10 du nouveau traité aux articles 1, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 du pacte atlantique, on note une très étroite ressemblance, et, parfois, de telles identités de termes qu'on se convainc aisément que le premier des deux traités n'est qu'un démarquage du second.

La différence entre le système atlantique tel qu'il existe aujourd'hui et le système monté à Varsovie intéresse surtout l'Allemagne. Le gouvernement de Pankow est signataire du traité ; mais le texte qui crée un commandement unique précise que « la question de la participation allemande sera examinée plus tard » ; Grotewohl a, d'autre part, déclaré, lors de la signature du traité (et sa déclaration a été reprise par les commentateurs soviétiques), que « l'Allemagne unifiée sera libre des obligations contractées par telles ou telles parties de l'Allemagne avant « réunification ». Cette position de principe est celle même que les ministres occidentaux ont clairement, bien qu'après une certaine hésitation, affirmée l'an dernier à Berlin. En la reprenant et en lui donnant, par l'absence d'une participation militaire allemande, une certaine consistance, les Soviétiques et leurs alliés laissent évidemment la porte entr'ouverte à d'ultérieures négociations. Il apparaît donc que ni la ratification des accords de Paris, ni la conclusion du traité de Varsovie, ne doivent, d'après Moscou, empêcher d'éventuelles conversations sur l'Allemagne.

L'autre question, que le traité du 14 mai mentionne directement et est absente du pacte atlantique, est celle du désarmement et de la sécurité. Il serait sans doute indiqué de ne voir dans ces passages que simple clause de style. En prévoyant que le traité des Huit cessera d'être en vigueur aussi tôt qu'un système de sécurité européenne sera organisé, les Soviétiques ont certainement pour intention de demander éventuellement la dissolution parallèle du pacte atlantique.

Dans l'ensemble, le traité du 14 mai est un « acte historique », selon la *Pravda*. Il apparaît comme une copie sans conviction du pacte atlantique. Il a été conclu parce qu'on avait dit à Moscou il y a cinq mois et en d'autres circonstances qu'il fallait le conclure. L'opération a été faite, mais rapidement en moins de trois jours, dans une atmosphère assez terne et presque indifférente. Le discours du président Boulganine, beaucoup plus centré sur le problème du désarmement que sur ceux de l'organisation du nouveau bloc ¹, était bien différent des harangues furibondes que M Molotov lançait en décembre dernier à la conférence de Moscou. Les temps ont changé, et les foudres alors brandies se sont un peu mouillées.

1. Ce discours, prononcé le 11 mai, déclarait que le gouvernement soviétique, « attaché aux principes léninistes de la coexistence des différents systèmes sociaux », restait prêt à coopérer à la réunification de l'Allemagne, malgré la ratification des accords de Paris. Il maintenait la proposition russe du 10 mai sur le désarmement (voir ci-dessus le no 267, et note) et se disait prêt à étudier « très attentivement » la note reçue également le 10 mai des gouvernements occidentaux proposant une conférence des chefs de gouvernement des quatre grandes puissances (voir ci-dessus le no 269 bis). Le gouvernement de Moscou, précisait le discours, avait adopté une attitude positive à l'égard de cette proposition.